

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

IP/C/W/10/Add.5

11 septembre 1995

(95-2564)

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Addendum

Organisation mondiale des douanes

A sa réunion du 24 mai 1995, le Conseil des ADPIC est convenu de demander à certaines organisations intergouvernementales de donner des renseignements sur leurs programmes de coopération technique et financière dans le domaine de la propriété intellectuelle qui présentent un intérêt pour la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC (IP/C/M/2, paragraphe 53).

Dans une lettre, datée du 23 août 1995, le Secrétariat de l'Organisation mondiale des douanes a communiqué les renseignements ci-après pour donner suite à cette demande.

-
1. A sa session annuelle de juin, le Conseil de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a adopté le projet de législation type qui avait été communiqué au Conseil des ADPIC (IP/C/W/1). Ce texte doit permettre d'aider les pays à élaborer les lois et règlements nationaux concernant la protection des droits de propriété intellectuelle et la lutte contre la fraude en la matière.
 2. Le Sous-Groupe douanes/entreprises de l'OMD a proposé les activités de formation suivantes:
 - participation à un atelier CE-ANASE sur la lutte contre la fraude en matière de droits de propriété intellectuelle organisé en Thaïlande à l'intention de hauts fonctionnaires des douanes (27 novembre-1er décembre 1995);
 - un séminaire financé par des fonds japonais sur la lutte contre la fraude en matière de droits de propriété intellectuelle organisé en Asie pour les services des douanes des différents membres de l'OMD dans la région Asie-Pacifique (début 1996); et
 - un séminaire de formation dans le pays destiné aux services douaniers organisé dans un pays d'Europe orientale (mai 1996).